

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2009 A CAPTIEUX

L'an deux mille neuf, le 26 mai à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Centre culturel de Captieux, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Captieux :</b>               | Mmes FERRAND Françoise, RIVIERE Florence,<br>MM. BERNARD Georges, CALDERON Pascal, CRAPON Bruno, |
| <b>Cauvignac :</b>              | Mme COUSTET Nicole et M. LARRERE Jean-Luc,   |
| <b>Cours-les-Bains :</b>        | MM. LABARBE Alain, LABARDIN Etienne,   |
| <b>Escaudes :</b>               | Mme ROUCHALEOU Jeanine, M. MANSENCAL Christian,  |
| <b>Giscos :</b>                 | Mme EL FALAKI Khadija, M. LEBERON Jean-Claude ;  |
| <b>Goualade :</b>               | Mme CARDOIT Jacqueline, M. AUCOIN Alain,   |
| <b>Grignols :</b>               | MM. BAILLE Jean-Pierre, CHAMINADE Patrick,<br>JAYLES Bernard, LORENZON Nicolas,                  |
| <b>Labescau :</b>               | MM. BORDENAVE Bernard, LAFARGUE Christian,   |
| <b>Lartigue :</b>               | MM. LABOUYRIE Alain, MOURILLON Jean-Jacques,   |
| <b>Lavazan :</b>                | Mme LATRILLE Jeannette, M. LAPORTE Jacky,  |
| <b>Lerm-et-Musset :</b>         | MM. DARGUENCE Michel, LAGARDERE Paul-Claude,   |
| <b>Marions :</b>                | Mme PORTET Adeline, M. LARREY Gilles,  |
| <b>Masseilles :</b>             | Mlle LAPEYRE Madeleine, M. POUJARDIEU Marc,  |
| <b>St-Michel-de-Castelnau :</b> | MM. DUBERNET Nicolas, LOUBIERE Pierre,   |
| <b>Sendets :</b>                | MM. BONHOMME Bernard, LABAT Marc,  |
| <b>Sillas :</b>                 | MM. DABITCH Claude, EGGENSPIELER Jean-Pierre.  |

Secrétaire de séance : M. Paul-Claude LAGARDERE

Absents ou excusés :

Date de convocation : le 19 mai 2009

\*\*\*

Georges BERNARD introduit la séance en souhaitant la bienvenue. Il souligne la nouvelle disposition de l'Assemblée préparée par Sophie Puyo et souhaite que la qualité des travaux soit à la hauteur de l'organisation de la salle. L'ordre du jour étant chargé, il cède la parole au Président.

Jean-Pierre Baille le remercie.

\*\*\*

### Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 28 avril 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

### Rôle du conseiller communautaire

Lors d'une précédente réunion, il a été décidé de mettre en œuvre une formation à destination des élus pour mieux appréhender le rôle du conseiller communautaire.

En attendant, peut-être que certains dans l'Assemblée se posent la question de leur rôle.

Jean-Pierre BAILLE voudrait revenir en arrière sur les étapes franchies depuis les six derniers mois :

- définition des axes stratégiques de la collectivité étudiés en comité des vice-présidents, en Bureau, puis validés en Conseil,
- adoption du budget, traduction des axes stratégiques.

Il manque un troisième élément, celui du contrôle. Pour la première fois, les conseillers vont disposer ce soir d'indicateurs de mesures, qui leur permettront de vérifier les niveaux de consommations des crédits.

Sophie PUYO présente les éléments financiers en précisant préalablement que l'analyse ne concerne que le fonctionnement, les programmes d'investissement n'étant pas, pour la plupart, engagés.

## Budget général

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                 | réalisé           | restes à réaliser   | budgétisé           | %            | % disponible |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|--------------|--------------|
| 011 charges à caractère général            | 128 548,97        | 317 365,03          | 445 914,00          | 28,83        | 71,17        |
| 012 charges de personnel                   | 377 958,57        | 832 776,43          | 1 210 735,00        | 31,22        | 68,78        |
| 014 atténuations de produits               | 84 070,17         | 167 190,83          | 251 261,00          | 33,46        | 66,54        |
| 022 dépenses imprévues                     | 0,00              | 4 308,51            | 4 308,51            | 0,00         | 100,00       |
| 023 virement à la section d'investissement | 0,00              | 115 919,17          | 115 919,17          | 0,00         | 100,00       |
| 042 opérations d'ordre                     | 50 596,72         | 0,00                | 50 596,72           | 100,00       | 0,00         |
| 65 autres charges de gestion courante      | 37 146,65         | 73 623,35           | 110 770,00          | 33,53        | 66,47        |
| 66 charges financières                     | 652,05            | 8 247,66            | 8 899,71            | 7,33         | 92,67        |
| 67 charges exceptionnelles                 | 372,49            | 327,51              | 700,00              | 53,21        | 46,79        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>679 345,62</b> | <b>1 519 758,49</b> | <b>2 199 104,11</b> | <b>30,89</b> | <b>69,11</b> |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                         | réalisé           | restes à réaliser   | budgétisé           | %            | % disponible |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|--------------|--------------|
| 002 Résultat de fonctionnement reporté             | 0,00              | 255 953,88          | 255 953,88          | 0,00         | 100,00       |
| 013 Atténuations de charges                        | 23 896,56         | 6 143,44            | 30 040,00           | 79,55        | 20,45        |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00              | 9 631,23            | 9 631,23            | 0,00         | 100,00       |
| 70 produits des services                           | 54 189,21         | 214 448,79          | 268 638,00          | 20,17        | 79,83        |
| 73 Impôts et taxes                                 | 199 579,18        | 384 960,82          | 584 540,00          | 34,14        | 65,86        |
| 74 Dotations, subventions et participations        | 231 619,31        | 814 681,69          | 1 046 301,00        | 22,14        | 77,86        |
| 77 Produits exceptionnels                          | 1 753,95          | 2 246,05            | 4 000,00            | 43,85        | 56,15        |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>511 038,21</b> | <b>1 688 065,90</b> | <b>2 199 104,11</b> | <b>23,24</b> | <b>76,76</b> |

## Budget des ordures ménagères

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT                 | réalisé           | restes à réaliser | budgétisé         | %            | % disponible |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|--------------|
| 011 charges à caractère général            | 73 031,14         | 214 298,86        | 287 330,00        | 25,42        | 74,58        |
| 012 charges de personnel                   | 69 297,59         | 126 252,41        | 195 550,00        | 35,44        | 64,56        |
| 022 dépenses imprévues                     | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00         | 100,00       |
| 023 virement à la section d'investissement | 0,00              | 28 000,00         | 28 000,00         | 0,00         | 100,00       |
| 042 opérations d'ordre                     | 27 238,11         | 0,00              | 27 238,11         | 100,00       | 0,00         |
| 65 autres charges de gestion courante      | 758,00            | 4 742,00          | 5 500,00          | 13,78        | 86,22        |
| 66 charges financières                     | 3 239,87          | 1 221,85          | 4 461,72          | 72,61        | 27,39        |
| 67 charges exceptionnelles                 | 870,01            | 629,99            | 1 500,00          | 58,00        | 42,00        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>174 434,72</b> | <b>375 145,11</b> | <b>549 579,83</b> | <b>31,74</b> | <b>68,26</b> |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                         | réalisé          | restes à réaliser | budgétisé         | %           | % disponible |
|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------|--------------|
| 002 Résultat de fonctionnement reporté             | 0,00             | 100 539,28        | 100 539,28        | 0,00        | 100,00       |
| 013 Atténuations de charges                        | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00        | 100,00       |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0,00             | 4 905,02          | 4 905,02          | 0,00        | 100,00       |
| 70 produits des services                           | 26 794,54        | 413 340,99        | 440 135,53        | 6,09        | 93,91        |
| 73 Impôts et taxes                                 | 295,62           | 3 704,38          | 4 000,00          | 7,39        | 92,61        |
| 77 Produits exceptionnels                          | 13 252,66        | -13 252,66        | 0,00              | 0,00        | 100,00       |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>40 342,82</b> | <b>509 237,01</b> | <b>549 579,83</b> | <b>7,34</b> | <b>92,66</b> |

Pierre LOUBIERE souligne que ces chiffres traduisent, après plus de 4 mois de fonctionnement, une gestion normale. Il n'y a pas de problème particulier sur le budget général, si ce n'est une dépense anormalement élevée d'électricité sur la Maison de l'Enfance de Grignols. Deux solutions : soit la prévision budgétaire est insuffisante, soit la consommation est trop importante. Une demande de vérification de la consommation est en cours auprès d'EDF.

Il ajoute que le budget des ordures ménagères n'appelle pas de remarque particulière.

En conclusion, les budgets sont sains et la trésorerie l'est également.

## 2- Présentation des indicateurs de masse salariale

- Jean-Pierre BAILLE explique qu'il faut pouvoir suivre la gestion de la collectivité en comparant des données identiques. Les chiffres présentés ce soir sont la concrétisation d'une partie de la mission exercée par Delphine HOU GAS.

- Sophie PUYO présente les indicateurs qui ont été remis aux conseillers.

L'évolution de la masse salariale est bonne et même en-deçà des prévisions budgétaires. Le pic d'avril s'explique en revanche par la régularisation du montant du régime indemnitaire sur le premier trimestre 2009.

54 % des agents de la collectivité sont titulaires, avec une répartition différente selon les services. 73 % des agents sont à temps non complet, avec une forte répartition sur le service aide à domicile.

Les statistiques concernant le taux d'absentéisme et les arrêts de maladie de courte durée (moins de 10 jours) révèlent des arrêts plus fréquents sur le service d'aide à domicile (58% des arrêts enregistrés sur le début de l'année).

- Nicolas DUBERNET s'interroge sur le volume important des heures supplémentaires et craint une sous-évaluation des durées hebdomadaires de travail.

- Sophie PUYO précise que le calcul globalise en fait heures supplémentaires (au-delà des 35 h) et heures complémentaires (en-deçà des 35 heures). Elle rappelle que le recours aux heures complémentaires et supplémentaires est nécessaire sur le service d'aide à domicile du fait des fluctuations des dossiers des bénéficiaires et que par ailleurs, la législation nous contraint à ne pouvoir employer des agents permanents, non-titulaires, que sur la base de mi-temps (article 3- 6<sup>ème</sup> alinéa) avec une tolérance de quelques heures complémentaires.

- M. DUBERNET souligne que la disposition de la salle ne facilite pas les débats entre les conseillers.

\*\*\*

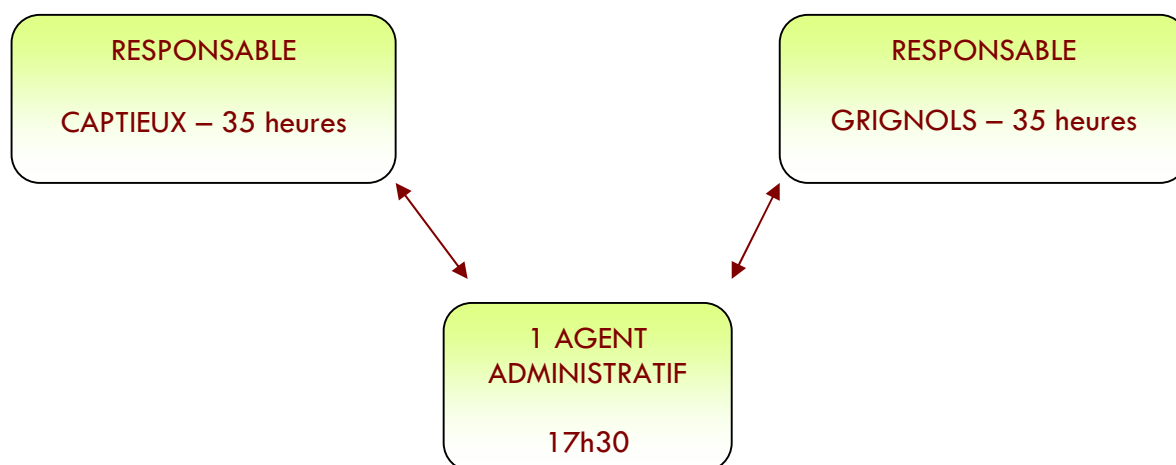
### Réorganisation du service d'aide à domicile

Jean-Pierre BAILLE explique que la réorganisation qui va être présentée a été approuvée par le Comité Technique paritaire ce matin.

Sophie PUYO indique que cette organisation vise à répondre à deux objectifs :

- offrir un service de qualité aux usagers,
- proposer aux aides à domicile un interlocuteur à n'importe quel moment de la semaine. Rappelons en effet que la configuration actuelle du service repose sur deux responsables de secteurs à temps non-complet : 26 h sur Grignols et 17h30 sur Captieux.

L'organisation suivante est proposée :



Cette nouvelle organisation implique :

- un renforcement du rôle des responsables de secteurs permettant un véritable pilotage des équipes ;

- **pour Grignols** : la suppression du poste d'adjoint administratif de 26 heures et la création d'un poste d'adjoint administratif de 35 heures ;

- **pour Captieux** :

- le maintien d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17h30), mais la redéfinition de la fiche de poste de l'agent qui gèrera, entre autres tâches, la facturation des bénéficiaires et des caisses, le suivi des encaissements, finalisera les dossiers de demandes d'aides des bénéficiaires et assurera les remplacements des responsables de secteurs lors de leurs congés ;
- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet. Le recrutement de l'agent se fera dans un premier temps de façon contractuelle pour tester les capacités de la personne.

Jean-Pierre BAILLE explique que les responsables de secteurs auront un rôle de management des équipes et de lien entre les usagers et le service.

Aujourd'hui, il est difficile d'évaluer les difficultés que rencontrent les aides à domicile au cours de leurs interventions. La réorganisation le permettra.

Il insiste également sur le fait que la prise de congés des responsables désorganise pendant dix semaines le service. Il est impératif de les remplacer.

- M. LARREY souhaite évoque la situation préoccupante d'un bénéficiaire demeurant à Marions et qui nécessite un accompagnement important, y compris le week-end ou les jours fériés.

- Jean-Pierre BAILLE confirme qu'à l'heure actuelle, la continuité de service n'est pas assurée. Il faudra y travailler, ce qui passera peut-être par un rapprochement avec d'autres structures pour mutualiser les moyens.

L'organisation présentée est alors soumise au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **la création au tableau des effectifs de la communauté de communes de deux postes d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **lesdits postes sont créés à compter du 01 juillet 2009 ;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la communauté de communes ;**
- **la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, au tableau des effectifs de la communauté de communes d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 26 heures hebdomadaires ;**

\*\*\*

### **Réorganisation des ateliers BB lecteurs**

La commission chargée d'étudier le dossier « BB lecteurs », composée de Mmes CARDOIT, COUSTET, HILARIO, PUYO et MM. BAILLE et LABARDIN s'est réunie le 12 mai.

Les objectifs fixés étaient les suivants :

- 1- développer une action petite enfance, pilotée par la CDC
- 2- améliorer la lisibilité de l'action et éviter les confusions entre les bibliothèques et la CDC
- 3- répondre aux objectifs de la CAF en matière de soutien à la parentalité
- 4- maintenir le lien avec les bibliothèques pour favoriser l'accès des enfants et des parents au livre et ne pas dénaturer le projet initial des BB lecteurs.

La commission préconise :

- d'organiser les BB lecteurs dans l'enceinte des 2 Maisons de l'Enfance pour rendre l'action plus lisible aux parents ;
- d'offrir des temps de lecture aux tout-petits, animés par les 2 bibliothécaires de Captieux et Grignols, dans le cadre des activités du LAEP.  
Fréquence : 1 heure tous les quinze jours, le lundi après-midi à Grignols et le mardi matin à Captieux ;

- de proposer également aux assistantes maternelles des temps de lecture dans le cadre du RAM, puisqu'il est nécessaire, à la demande de la CAF et de la PMI, de dissocier les assistantes maternelles des parents.  
Fréquence : 1 heure tous les quinze jours, le lundi matin à Grignols et le mardi après-midi à Captieux ;  
De créer des passerelles avec les bibliothèques puisque le prêt de livres ne serait plus effectué durant les ateliers. Les mamans seront invitées à retirer les livres dans les bibliothèques.

Cette organisation pourrait être opérationnelle à la rentrée.

- Nicolas DUBERNET demande s'il y a diminution ou maintien de l'offre.

- Jean-Pierre BAILLE lui explique que l'on se recentre sur l'activité lecture et que le temps de la collation, proposé aux enfants et parents, est supprimé.

- Sophie PUYO précise que cette organisation entraîne une réduction du temps de mise à disposition des agents de Captieux et Grignols : de 2 heures par semaine, l'on passe à 1 heure.

- Jacqueline CARDOIT note que cette nouvelle offre de service devrait permettre une plus grande qualité de lecture.

- Françoise FERRAND demande pourquoi le temps de lecture est réduit à 1 heure tous les quinze jours.

- Sophie PUYO explique que la lecture sera une activité parmi d'autres. Il ne serait pas opportun de transformer le LAEP, dont les activités sont centrées sur le jeu, en un atelier hebdomadaire de lecture.

- Jean-Pierre BAILLE demande à l'Assemblée s'il y a d'autres observations et propose de passer au point suivant, qui concerne le transport des personnes à mobilité réduite.

- Françoise FERRAND demande alors si cette nouvelle organisation est approuvée ou non.

- Jean-Pierre BAILLE explique que cette question, inscrite à l'ordre du jour, n'avait que pour seul objectif d'expliquer la réorganisation. Elle ne nécessite pas une délibération spécifique.

\*\*\*

### **Transport des personnes à mobilité réduite**

- Jean-Pierre BAILLE explique que le Conseil Général a lancé la consultation début mai. Le choix du prestataire devrait intervenir en juin.

Le démarrage du service pourrait être envisagé pour juillet ou au plus tard septembre.

- Nicolas DUBERNET s'interroge sur le coût des trajets qui seront proposés aux usagers. Pour un transport hors CDC, il pense que les prix seront trop élevés. Ces montants sont-ils arrêtés ?

- Jean-Pierre BAILLE confirme que les tarifs sont fixés (2 € par trajet intracommunautaire) et que le budget voté en mars a été établi sur ces bases. Ces tarifs sont fixés avec le Conseil Général au regard des expériences des autres territoires girondins. Si cette opération est un succès, le coût supporté par la CDC sera supérieur à 20 000 €.

- Sophie PUYO précise que les personnes à mobilité réduite peuvent être accompagnées d'un tiers lors de leurs déplacements, sans surcoût. De même, la prestation implique que le chauffeur aille chercher la personne à son domicile, l'accompagne jusqu'au véhicule et l'aide à monter puis descendre.

- Françoise FERRAND explique que certaines aides à domicile ont souligné que ce type de transport allait mettre fin à des services quotidiens qu'elles assuraient auprès des personnes.

- Jean-Pierre BAILLE souligne que lors de la dernière réunion de service, des agents ont en effet exprimé certaines inquiétudes face à la mise en place du transport. Ces craintes portaient notamment sur le fait que des bénéficiaires profitent d'un déplacement avec leur aide à domicile pour se rendre au café, le jour du marché, d'autres se rendent une fois par an au cimetière...

Il est évident que les transports de personnes âgées par nos aides à domicile se font dans un cadre plutôt flou du point de vue de la responsabilité. Il faudra y mettre fin dès le démarrage du service de transport.

\*\*\*

## Emprunt pour les bureaux de la CDC

- Pierre LOUBIERE explique que dans le budget, il avait été prévu un emprunt de 300 000 €. Suite à la dernière réunion avec l'architecte, il pense qu'il serait plus prudent de prévoir une marge de manœuvre et de contracter un emprunt de 350 000 €. Des propositions financières ont été demandées à un certain nombre d'organismes (Crédit agricole, DEXIA et caisse d'Épargne).

Le Crédit Agricole a fait des offres peu satisfaisantes en proposant de cumuler deux prêts, l'un pour l'achat du bâtiment, l'autre pour la réhabilitation. Par ailleurs, les taux sont élevés.

Il reste donc les propositions de DEXIA et la Caisse d'Épargne, qui sont présentées à l'Assemblée.

La solution la plus intéressante serait celle de la Caisse d'Épargne, avec un prêt à échéance choisie à taux fixe de 4,35% et amortissement constant.

- Pascal CALDERON demande combien d'organismes ont été consultés.

- Jean-Pierre BAILLE lui répond que 3 organismes ont fait une offre.

- Pascal CALDERON estime que c'est insuffisant. Il se dit de plus choqué par le fait que la Caisse d'Épargne quitte Grignols et que malgré tout, l'on envisage de contracter un prêt auprès de cet organisme.

- Jean-Pierre BAILLE ne voit pas quel est le lien entre les deux sujets. Il est toujours possible de dire à la Caisse d'Épargne que puisse qu'elle quitte Grignols, il ne sera pas envisager de signer un contrat de prêt. Il doute cependant que cette attitude ait un réel impact.

Il précise en outre qu'une réunion a été mise en place avec la Banque Postale, à laquelle seront conviés les Grignolais, pour présenter l'offre de services et les différents produits financiers.

- Pascal CALDERON réitère sa question concernant le nombre d'organismes consultés.

- Jean-Pierre BAILLE demande à Sophie PUYO de répondre.

- Elle précise que 3 organismes ont été sollicités.

- Pascal CALDERON réaffirme sa position en jugeant cette consultation insuffisante.

- Jean-Pierre BAILLE souligne que le contexte économique et financier actuel fait que les banques se montrent plutôt frileuses en matière de prêts.

- Bernard JAYLES apporte un témoignage pour le Syndicat des eaux de Grignols, qui souhaite faire un emprunt de 700 000 €. A ce jour, aucune proposition correcte n'est parvenue, hormis des offres extrêmement élevées.

Le Conseil Communautaire,

Vu les propositions présentées par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes, le Crédit Agricole et DEXIA

Délibère :

### Article premier :

Pour financer l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment, aujourd'hui à usage professionnel, destiné à installer les locaux de la Communauté de Communes (services administratifs et garage pour les services techniques),

M. Jean-Pierre BAILLE, Président

est invité à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord un **PRET A ECHEANCE CHOISIE de 350 000 €, sur 15 ans, remboursable par échéances annuelles.**

Le versement de ce prêt s'effectuera en une seule fois le 01/09/2009 et la première échéance est fixée au 01/02/2010.

Ce prêt portera intérêt au taux fixe en vigueur à la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Épargne, soit 4.35 % (soit un taux déterminé par l'échéance choisie de 4.00 %).

Commission d'engagement : 120 €.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord.

## Article deux :

M. Jean-Pierre BAILLE est autorisé à signer le contrat relatif au présent prêt.

Se prononce contre : M. Pascal CALDERON

S'abstiennent : Mme Françoise FERRAND et M. Jean-Pierre EGGENSPIELER.

\*\*\*

### Achat terrains pour l'Ecopôle

- Jean-Pierre BAILLE explique qu'à l'heure actuelle la Communauté de Communes a un projet, mais qu'elle ne possède aucun terrain pour le réaliser. Or il semblerait que cela ne soit pas facile de déclencher des bonnes volontés pour nous céder du terrain. C'est une difficulté sur laquelle il faudra se pencher.

- Georges BERNARD souligne qu'il a rencontré des propriétaires et précise que les Domaines sont en train d'évaluer des terrains. Pour lui, le dossier avance au rythme des projets publics et l'on devrait avoir une réponse avant l'été. Il note en revanche que la valeur des terrains risque de surprendre, car elle est bien au-delà de celle des terrains forestiers.

\*\*\*

### FDAEC

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Général.

Il présente les opérations qui pourraient être éligibles au FDAEC :

| TRAVAUX DE VOIRIE ELIGIBLES AU FDAEC |                               |                            |
|--------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Communes                             | Voies                         | Travaux éligibles au FDAEC |
| Captieux                             | Route des Cultures            | 4 355,04                   |
| Cauvignac                            | VC N°2 de TAPIAT à LAVAZAN    | 3 601,00                   |
| Cours                                | VC N°3 de LA RODE             | 16 985,00                  |
| Grignols                             | VC n°5 de SAINT-LOUBERT       | 6 210,00                   |
| Grignols                             | Pont de Campin                | 13 050,00                  |
| Labescau                             | VC N°7 DE TIRANJOUAN          | 345,00                     |
| Lartigue                             | VC N°1 DE LARTIGUE AUX BARBES | 8 320,00                   |
| Lavazan                              | VC N°2 de RONDE               | 16 340,00                  |
| Lerm                                 | VC N° CHEMIN DES BEYS         | 1 150,00                   |
| Sendets                              | VC N°13 de GARRACHE           | 736,00                     |
| Sendets                              | VC N° 5 de La BASSANNE        | 659,00                     |
| Sillas                               | VC N° 8 de CHABAN             | 230,00                     |
| Ensemble des communes                | Point à temps 37 T            | 55 500,00                  |
| Total HT                             |                               | 127 481,04                 |

### TABLEAU RECAPITULATIF DU FDAEC

| DEPENSES                 |            | RECETTES        |     |           |
|--------------------------|------------|-----------------|-----|-----------|
| Désignation              | Montant HT | Désignation     | %   | montant   |
| Travaux de voirie        | 127 481,04 | FDAEC           | 50% | 63 740,52 |
|                          |            | Autofinancement | 50% | 63 740,52 |
| Jeux Maison de l'Enfance | 13 181,95  | FDAEC           | 80% | 10 545,56 |
|                          |            | autofinancement | 20% | 2 636,39  |
| Matériel informatique    | 2 423,67   | FDAEC           | 80% | 1 938,94  |
|                          |            | autofinancement | 20% | 484,73    |

|                                |          |                 |     |          |
|--------------------------------|----------|-----------------|-----|----------|
| Equipement mini-halte garderie | 4 120,35 | FDAEC           | 80% | 3 296,28 |
|                                |          | Autofinancement | 20% | 824,07   |
| Giro-débroussailleur           | 3 602,60 | FDAEC           | 80% | 2 882,08 |
|                                |          | Autofinancement | 20% | 720,52   |
| Logiciels enfance              | 8 646,00 | FDAEC           | 80% | 6 916,80 |
|                                |          | Autofinancement | 20% | 1 729,20 |

|       |            |       |            |
|-------|------------|-------|------------|
| TOTAL | 159 455,61 | TOTAL | 159 455,61 |
|-------|------------|-------|------------|

**Total FDAEC 89 320,18 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **décide de réaliser en 2009 l'ensemble des opérations désignées ci-dessus pour un montant total de 159 455,61 € HT ;**
- **sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAEC, pour un montant de 89 320 €, qui se répartira de la manière suivante :**
  - **41 760 € HT pour le canton de Captieux**
  - **47 560 € HT pour le canton de Grignols ;**
- **charge le Président de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.**

**\*\***

### **Tourisme**

Jean-Pierre BAILLE rappelle qu'une relation de partenariat a été engagée avec l'Office de Tourisme de Bazas. Aujourd'hui, les trois communautés de communes du Sud-Gironde engagent une réflexion autour de la création d'une structure qui regrouperait les trois EPCI et qui gèrerait le tourisme comme moyen de promotion économique. Une réunion a eu lieu il y a une quinzaine de jours à Bazas. Mme Isabelle DEXPERT, Conseillère Générale du canton de Villandraut et M. Jean-Paul MERIC de Bernos-Beaulac sont chargés d'étudier des propositions.

Les questions seront de savoir si l'on se limite à ce territoire ou bien si l'on essaie de l'élargir, si l'on est décidé à investir sur une structure professionnelle ou si l'on choisit de continuer avec des structures qui font appel au bénévolat et à l'amateurisme.

**\*\***

### **Action de sensibilisation des accueils de loisirs aux enjeux de santé environnementale**

La Communauté de Communes de Captieux-Grignols, consciente des actions à mener pour une éducation et une sensibilisation au développement durable, souhaite agir auprès des animateurs des deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), afin de les faire évoluer dans leurs pratiques quotidiennes et de les amener par la suite à sensibiliser les enfants accueillis.

- ALSH de Captieux : ce sont 3 animateurs permanents et une vingtaine d'enfants qui pourront ainsi bénéficier de cette sensibilisation.
- ALSH de Grignols : ce sont 3 animateurs et une trentaine d'enfants.

#### **- Objectifs :**

- conduire les animateurs à s'interroger sur leurs pratiques quotidiennes pour les faire évoluer
- évaluer régulièrement les progrès pour montrer aux enfants qu'il est important d'agir.

#### **- Mise en œuvre :**

L'association HSEN propose d'intervenir de la façon suivante :

- Evaluation des connaissances et sensibilisation aux enjeux de développement durable

- Recensement sur chacun des sites des pratiques quotidiennes
- Définition d'un plan d'actions avec les objectifs, un calendrier prévisionnel et le rôle de chacun
- Elaboration d'un tableau de bord pour affichage des indicateurs initiaux
- Affichage du tableau initial et courrier à destination des familles pour les sensibiliser à la démarche entreprise dans les ALSH. Une vidéo sera également réalisée avec les enfants.

Afin d'impliquer les élus dans la mise en œuvre de l'action, la Commission « Enfance » sera conviée pour la phase de sensibilisation ainsi que lors de la remise du plan d'actions par HSEN.

**- Calendrier de réalisation :**

Démarrage de l'action : septembre 2009

La durée de l'action est fixée globalement à 6 mois.

Fin du projet : février 2010

**- Plan de financement :**

| DEPENSES HT                            | RECETTES HT              |
|--|--------------------------|
| Intervention association HSEN : 2500 € | Leader + : 1375 €        |
|  | Autofinancement : 1125 € |

Le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le lancement de l'action et la demande de subvention Leader +.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, décide :**

- **de mener une action de sensibilisation des accueils de loisirs aux enjeux de santé environnementale ;**
- **d'en confier la réalisation à l'association HSEN ;**
- **de solliciter une subvention au titre de Leader + pour un montant de 1 375 €.**

Jean-Pierre BAILLE ajoute qu'une action de sensibilisation des enfants des écoles du territoire est en cours avec l'USSGETOM. A cette occasion, des composteurs seront vendus aux parents intéressés. Le calendrier des rencontres sera communiqué aux conseillers communautaires. Il engage les élus à se rendre dans les écoles pour participer aux manifestations.

\*\*\*

**Communication des décisions prises par le Président  
en application de la délégation du Conseil Communautaire**

Il est demandé à Sophie Puyo de présenter les décisions prises par le Président en application de la délégation du conseil Communautaire.

1- Achat d'un giro-débroussailleur pour l'entretien des chemins de randonnées auprès du Garage Dussillols à Grignols, après avis de la commission : 4 113.76 € TTC

2- Achat le 15/04/2009 de matériel informatique de marque DELL pour la Maison de L'Enfance de Grignols et le service administratif : coût total TTC 2982.43 €.

3- Réalisation de travaux à la maison de l'Enfance de Captieux : l'entreprise Serge LEGLISE de Bernos-Beaulac a réalisé des travaux de menuiserie et a installé des volets extérieurs pour un montant de 7063.24 € TTC.

\*\*\*

## Admission en non-valeurs

Jean-Pierre BAILLE explique que Mme la Trésorière a transmis des états de non-valeurs pour des sommes devenues irrécouvrables.

Les montants s'élèvent à :

- 30.66 € au titre de l'année 2008 sur le budget général,
- 255.81 € au titre des rôles 2004, 2005 sur le budget des ordures ménagères.

Il propose au Conseil Communautaire de porter ces sommes à l'article 654 - pertes sur créances irrécouvrables des deux budgets.

**Les propositions de Monsieur le Président sont adoptées à l'unanimité.**

\*\*

## Questions diverses

1- Gilles LARREY interroge le Président sur la date de commencement des travaux de fauchage sur sa commune et sur l'entretien des chemins de randonnées.

- Jean-Pierre BAILLE note que les chemins de randonnées ont été dégagés sur le canton de Captieux et que l'on continue sur le canton de Grignols. Il ne sait pas si les chemins de randonnées de Marions, dont parle M. LARREY, entrent ou non dans la compétence de la CDC (itinéraires de randonnées du Schéma départemental). Il faudra le vérifier.

- Marc LABAT précise que l'entreprise SARL DE LA COTE a engagé les travaux le 15 mai sur la commune de Cours-les-Bains. Le fauchage sera terminé en fin de semaine sur le canton de Grignols. Le prestataire commencera à intervenir sur le canton de Captieux semaine 23. Le dégagement des points névralgiques sera effectué en même temps.

En ce qui concerne le dégagement des accotements et talus encombrés suite à la tempête, l'entreprise Tillos a réalisé 81 heures de travaux. Il reste une route sur Sillas et une autre sur Lerm à nettoyer. Le coût se situera entre 8200 et 8500 € HT. Il était prévu une subvention du Sénat, Marc LABAT interroge alors le Président sur l'avancée du dossier.

- Jean-Pierre BAILLE n'a pas de réponse précise sur le montant de la subvention.

- La question de la date de démarrage du fauchage est ensuite évoquée.

- Jean-Pierre BAILLE souligne que l'on peut engager les travaux plus tôt, auquel cas il faudra prévoir un second passage. C'est une question de choix. La commission voirie a proposé un programme de travaux qui a été intégralement retenu dans le budget. Si la commission considère qu'il faut faucher davantage, les prévisions budgétaires devront suivre.

- Georges BERNARD rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée, dans le cadre de l'Agenda 21, à retarder le fauchage de printemps pour respecter la biodiversité.

- Madeleine LAPEYRE évoque également la question du curage des fossés.

## **2- Plateformes pour conteneurs OM**

- Pierre LOUBIERE souligne que l'achat des plateformes a été très judicieux et souhaiterait pouvoir bénéficier d'un complément.

- Adeline PORTET évoque des doléances d'usagers qui trouvent que le conteneur OM, une fois positionné sur la plateforme, est trop haut.

## **3- Gironde Numérique**

Georges BERNARD indique que la validation du choix du candidat se fera le 9 juin. France TELECOM devrait remporter le marché. Les travaux débiteront dans la foulée.

**4** – Jean-Pierre EGGENSPIELER demande à ce que la salle ne soit plus disposée de la sorte car cela ne favorise pas les échanges.

- Jeanine ROUCHALEOU l'interroge pour savoir qui est à l'origine de cette disposition : la commune de Captieux, Sophie PUYO ?

- Jean-Pierre BAILLE précise qu'il a demandé à ce que la salle soit installée en hémicycle. Il prend acte des remarques et s'engage à rechercher d'autres solutions.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.**